A SON EXCELLENCE

Dom Henri Smeulders

Commissaire Apostolique au Canada.

EXCELLENCE.

Les soussignés, mus par le seul désir d'être utiles à la Ste Eglise et à leur patrie, et de prouver leur soumission filiale et leur entier dévouement à la Suprême Autorité du Pontife Romain, Sa Sainteté Léon XIII, dont Votre Excellence est actuellement le plus haut Représentant au milieu d'eux, sollicitent très humblement la permission de lui présenter leurs hommages et de lui exposer ce qui suit :

1° Que le libéralisme dont souffre ce pays est identiquement le même que celui qui a été condamné plusieurs fois déjà par les Actes pontificaux, notamment par le *syllabus*, et qui a cours encore aujourd'hui en Belgique et en divers autres pays d'Europe ;

2° Que les difficultés religieuses de ce pays, loin de se réduire à de simples divergences d'opinion touchant des questions libres ou d'un intérêt purement matériel et local, regardent des intérêts d'un ordre spirituel et majeur, et même l'intégrité de la foi dans tout le pays

3° Que les dites difficultés religieuses, malgré l'envoi de deux Délégués Apostoliques, et les diverses mesures prises par la S. Congrégation de la Propagande dans ces dernières années, pour rendre la paix à ce pays, semblent s'accroître chaque jour notablement, et le malaise parmi les fidèles et le Clergé semble devenir de plus en plus grave et général ; que les adeptes du libéralisme et des sociétés secrètes redoublent d'efforts dans leur lutte

contre l'Eglise, et que tout fait pressentir ici, comme très prochaine, une de ces grandes crises sociales auxquelles mêmes un peuple beaucoup plus nombreux et plus ancien que le petit peuple canadien-français doit presque nécessairement succomber, si la divine Providence ne lui vient en aide de quelque manière extraordinaire ;

4° Que, d'après ce qu'il semble aux soussignés devant Dieu, cette triste situation est due principalement à l'influence de Mgr E. A. Taschereau, qui, depuis qu'il a cessé d'être Recteur de l'Université Laval pour devenir Archevêque de Québec en mars 1871, s'est toujours montré hostile à la presse catholique,—a désavoué publiquement, dès le printemps de 1871, un programme de haute politique chrétienne rédigé avec l'approbation de leurs Ordinaires par des laïques sincèrement dévoués à l'Eglise, programme honoré depuis de l'approbation de plusieurs théologiens romains,—a laissé battre en brèche les immunités ecclésiastiques,—s'est opposé à la réforme de certaines lois civiles qui blessent les droits de l'Eglise,—a favorisé les empiètements de l'Etat sur les droits de l'Eglise et de la famille en matière d'éducation,—s'est maintes fois signalé par la violence de ses procédés et son ingérence anticanonique dans l'administration de ses suffragants,—a le premier introduit la division au sein de l'Episcopat Canadien toujours si uni avant lui, en imprimant à la province ecclésiastique de Québec une direction opposée à celle de tous ses prédécesseurs,—a cherché plus d'une fois, soit par des lettres de sa main qu'il a fait publier dans la presse, soit par la publication de documents romains basés sur des renseignements évidemment faux, à humilier et à flétrir, à la face du pays, le Clergé tout entier de la Province de Québec, et même d'illustres et saints Evêques, courageux défenseurs des doctrines romaines et des droits de l'Eglise, comme NN. SS. Bourget et Laflèche,—a publié, en 1883, un mandement offrant une véritable protection aux sociétés secrètes ;—a constamment favorisé, soit directement soit indirectement, par son influence personnelle, ou par l'influence des prêtres de sa maison, et des membres libéraux de son Université, la diffusion des erreurs libérales, les organes et les partisans de telles erreurs, au point de mériter, au grand scandale des fidèles, les éloges publics et plusieurs fois répétées non seulement des libéraux de toute nuance, mais même des hérétiques et des francs-maçons.

C'est pourquoi les soussignés supplient très instamment qu'il plaise à Votre Excellence d'instituer une enquête canonique dans le but de constater *juridiquement* l'exactitude des faits ci-dessus mentionnés et de mettre

par là hors de tout doute et de toute contestation possible, la gravité et l'étendue, la nature et la cause de nos maux, ainsi que la nécessité pressante pour le St-Siège, s'il veut sauver cette petite nation canadienne-française d'une ruine imminente, de prendre sans délai des mesures efficaces.

Qu'une enquête sévère et juridique révèle enfin la situation vraie du pays au St-Siège et le mette par là en garde contre les faux renseignements qui ont déjà si gravement compromis son autorité aux yeux de toutes les populations canadiennes ; que le libéralisme qui mène rapidement le peuple canadien à l'abîme de la Révolution soit condamné nommément ; que la liberté à laquelle ont droit les prêtres et les laïques, et spécialement les écrivains et les députés ou autres hommes publics, pour combattre les erreurs religieuses et sociales, soit affirmée et protégée ; que les graves abus d'autorité dont Mgr l'Archevêque se rend habituellement coupable, soient redressés sans délai ; que l'Université Laval soit purgée de tout élément hérétique, maçonnique et libéral ; et que l'union des esprits et des cœurs soit rétablie par une direction ferme et précise.

Et les soussignés ne cesseront de prier pour la conservation de N. T. S. Père le Pape Léon XIII glorieusement régnant, ainsi que pour la prospérité et le triomphe de la Ste Eglise.